

Délibération n° 2019-21/CCOG-DGAS-FI
relative au vote du budget primitif de l'exercice 2019 du budget principal

L'An Deux Mille dix-neuf le vendredi douze avril, à onze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice
= 31

Présents.....	15
Absents	14
Procurations.....	02
Votants	17

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FEREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice - **M. ANELLI** Serge, 6^{ème} Vice-Président - **M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. NESMON** Jean, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller - **Mme SAÏTI** Diana, Conseillère - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

- **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **Mme BOURGUIGNON** Arlene, 8^{ème} Vice-Présidente - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère.

ABSENTS NON EXCUSES :

- **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller.

PROCURATIONS :

De M. JACOBIE Micky à **M. PESNA** Bendy
De M. CHAUMET Chris à **M. VERDA** Joseph

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 avril 2019.

Publiée le : 06 JUIN 2019

Le quorum n'étant pas atteint lors de la séance du 5 avril 2019 pour la suite des points à l'ordre du jour, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND Jean**, 9^{ème} Vice-Président, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

**Délibération n° 2019-21/CCOG-DGAS-FI
relative au vote du budget primitif de l'exercice 2019 du budget principal**

Mesdames et Messieurs, les Conseillers Communautaires ;

J'ai l'honneur de vous **présenter la délibération de vote du budget primitif 2019 du budget principal.**

Le montant total du projet de budget primitif de l'exercice 2019 du budget principal, qui est soumis au vote de l'Assemblée délibérante s'élève, les deux sections confondues, à **61 099 364 €.**

Ce budget primitif comprend :

- Pour la section de fonctionnement, des prévisions qui s'élèvent en 2019 à **29 982 000 €.** Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
29 982 000 €	29 982 000 €

- Pour la section d'investissement ; des prévisions 2019 qui s'établissent à **31 117 364 €.** Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
31 117 364 €	31 117 364 €

La Présidente indique que ces crédits doivent intégrer, pour les deux sections, les reports 2018 (restes à réaliser et résultats reportés de l'exercice 2018). **A ce titre, le vote du Conseil Communautaire ne porte que sur les crédits nouveaux.**

Le rapport de présentation dudit budget détaille les principales données budgétaires du budget primitif 2019.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De voter le présent budget :

- Par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement pour les crédits non individualisés ;
- Au niveau des opérations pour les crédits d'investissements individualisés

De ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir échangé sur les prévisions de l'exercice budgétaire 2019 ;

DECIDE de voter le budget primitif 2019 du budget principal en ces termes :

- Pour la section de fonctionnement ; des prévisions qui s'élèvent en 2019 à **29 982 000 €**. Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
29 982 000 €	29 982 000 €

- Pour la section d'investissement ; des prévisions 2019 qui s'établissent à **31 117 364 €**. Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes.

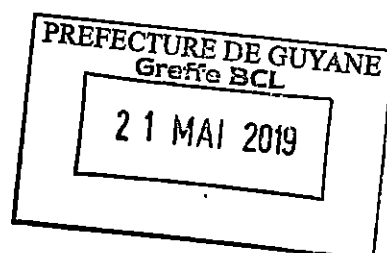
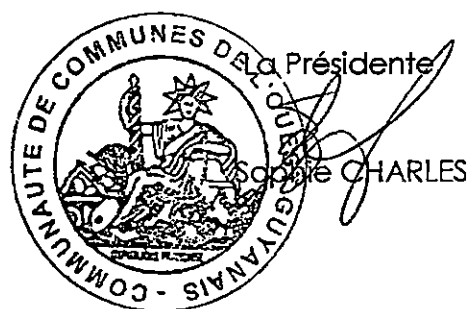
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
31 117 364 €	31 117 364 €

AUTORISE la présidente à satisfaire aux obligations afférentes.

VOTE => Pour = 15 Contre = 0 Abstention = 2 M. PESNA (M. JACOBIE)

Fait à Mana, le 12 AVRIL 2019

Pour extrait conforme.





BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET PRINCIPAL - RAPPORT DE PRESENTATION

I/PRESENTATION GENERALE

Les prévisions budgétaires totales 2019 du budget principal de la C.C.O.G. s'élèvent à 61 099 364 € à la suite de l'affectation de résultat de 2018 d'un montant de 6 796 747,04 € (le projet de budget sans affectation de résultat était 74 692 856 €) restes à réaliser compris.

Ces prévisions intègrent, d'une part, le résultat de fonctionnement de 2018 (+ 22 560 607,61€) – ce résultat qui passe à 15 763 860,57 € par suite de l'affectation de résultat voté le 12 avril 2019 d'un montant de 6 796 747,04 € - et le solde d'exécution négatif de 2018 (- 8 millions €) ; d'autre part les restes à réaliser de 2018 de la section d'investissement en dépenses (4 889 567,90€) et en recettes (6 259 406,51€).

Il est à noter que les prévisions budgétaires de 2019 sont équilibrées en faisant recours aux résultats reportés de 2018. Par conséquent, le vote du conseil communautaire ne porte que sur les crédits nouveaux inscrits au budget primitif 2019.

Ces prévisions se répartissent comme suit :

Pour la section de section de fonctionnement : ces prévisions s'élèvent en 2019 à 29 982 000 € (pour mémoire, ces prévisions étaient de 36 778 747€ au titre du projet de budget soumis au vote le 12 04 2019 avant affectation du résultat) contre 34 000 000 € en 2018. Soit une baisse de plus de 4 millions €.

Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
29 982 000 €	29 982 000 €

Pour la section de section d'investissement : ces prévisions de 2019 s'établissent à 31 117 364 € (le projet de budget 2019 était de 37 914 111€) contre 34 800 843 € en 2018. Soit une baisse en valeur absolue de plus de 3 000 000€. Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
31 117 364 €	31 117 364 €

II/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **prévisions des dépenses de fonctionnement pour 2019** sont de **29 982 000 €** contre 34 041 266€ en 2018.

Ces dépenses de fonctionnement et leurs variations concernent les chapitres budgétaires suivants :

- **011- charges à caractère général qui sont estimés à 5 499 624€.** Il baisse de plus de 1 300 000 € par rapport aux crédits ouverts en 2018. Ce chapitre qui concerne les dépenses de fonctionnement courant de la CCOG intègre les dépenses relatives au contrat de collecte des ordures ménagères représente la majeure partie. Ainsi que les dépenses de gardiennage et de prestations de services.

- **012 – charges du personnel et frais assimilés** – Ce chapitre budgétaire est estimé à **5 048 013 €**. Il augmente de plus de 1,2 million €. Cela suite aux **recrutements prévisionnels pour le démarrage de la régie de la collecte et du traitement des déchets**.
 - **014** – atténuations de produits – correspond aux attributions de compensation que verse la CCOG à certaines communes membres - qui baisse de **669 457€** en 2019.
 - **65 – autres charges de gestion courante** – qui varie positivement en 2019 – **957 000 €** du fait de la dotation initiale pour la création de l'office de tourisme communautaire de la CCOG (500 000 €).
 - **66 – les charges financières** estimées à 26 980 € n'augmentent pas en 2019.
 - **67- les charges exceptionnelles** – estimé à 508 587 €. Ces dépenses augmentent de 300 000 €. Cette hausse résulte de l'inscription de la subvention d'exploitation au profit du budget annexe du PAOG.
 - **68** – les dotations aux provisions semi-budgétaires – 0 €- restent inchangées en 2019.
 - **022** – dépenses imprévues - elles sont budgétisées en 2019 pour **1 022 557€**.
 - **023 – le virement à la section d'investissement** - qui est la première composante de l'autofinancement prévisionnel – **13 254 306 € à la suite du vote du budget**. Il baisse de plus de 5 millions €. (Il était estimé initialement dans le projet de budget à plus de 20 millions € en 2019).
 - **042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** – qui est la seconde composante de l'autofinancement prévisionnel - Ce chapitre regroupe les crédits relatifs aux dotations aux amortissements et aux provisions. Il reste identique que le montant de 2018 : **1 110 000€**.
- Les détails de ces dépenses figurent dans la maquette du budget annexée au présent rapport.

B/LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **prévisions des recettes de fonctionnement pour 2019** sont de **29 982 000 €** (pour mémoire le projet de budget était de 36 778 747. Ce montant est du substantiellement à l'excédent de fonctionnement reporté de 2018 qui s'élève à 22 560 607,61€) contre **34 041 266€ en 2018**. Elles baissent en valeur absolue de **6 796 747 €** ; ce montant correspond à l'affectation de résultat de 2018.

Ces recettes concernent les chapitres suivants :

- **013** – atténuations de charges– qui est budgétisé en 2019 de **806 000 €**.
- **73 - impôts et taxes** – estimé à **7 968 683 €**.
- **74 - dotations et participations** – il correspond à la Dotation Globale de fonctionnement (dotation d'intercommunalité) - estimé à **4 623 274,00 €**.
- **75 - autres produits de gestion courante** – estimé à 141 999€. C'est la redevance que verse E.D.F. pour les investissements que la CCOG lui a concédés.
- **042** – opérations d'ordre entre les sections – qui est estimé à **483 715€**.
- **R002 -résultat reporté de 2018 d'un montant de 15 763 860,57€** (6 796 747 €-22 560 607 € relatif au résultat de fonctionnement cumulé en 2018).

Ces recettes sont détaillées dans la maquette budgétaire annexée au présent rapport de présentation.

III/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent en 2019 à **31 117 364 € en 2019** contre 34 800 843€ en 2018 de prévisions totales (BP+DM). Soit une baisse de plus de 3,6 millions €. (Pour mémoire, pour le projet de budget, elles s'élevaient en 2019 à 37 914 111€ en 2019 contre 34 800 843€ en 2018 de prévisions totales (BP+DM) soit une hausse de plus de 3 millions €).

Ces dépenses concernent notamment :

- Les études pré opérationnelles, les acquisitions de logiciels... pour **205 828 €**.
- Les acquisitions de matériels estimées à **1 893 293 €**.

- Les opérations d'équipements portées par les Services opérationnels de la CCOG dans les différents domaines de compétences qui sont estimées elles à **12 679 511€**.
- **Ces dépenses concernent, par ailleurs, le report des soldes négatifs des années antérieures d'un montant de 8 166 585,65€.**

Les détails de ces dépenses figurent dans de la maquette du budget annexée au présent rapport.

B/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **31 117 364 € en 2019** contre 34 800 843€ en 2018 de prévisions totales (BP+DM).

Ces recettes se répartissent par chapitres et compte de la manière suivante :

- **13**—subventions d'investissements- des **subventions** nationales et européennes d'investissement **acquises : 2 691 995€**.
- **10** – dotations-fonds divers et réserves - du **FCTVA** pour **1 004 909€**
- **Du compte 1068** – excédents de fonctionnement capitalisés – qui résulte de l'affectation du résultat de 2018 pour **6 796 747€**.
- **021**-virement à la section – qui est l'autofinancement prévisionnel des dépenses de la section d'investissement pour un montant de **13 254 306€**. (Pour mémoire dans le projet de budget il était de 20 051 053€).
- **040** – opération de transfert entre sections – budgétisé à **1 110 000€**.

Il est à noter **l'inexistence d'un emprunt** à titre prévisionnel pour l'exercice 2019. Les détails de ces recettes figurent dans la maquette budgétaire annexée au présent rapport de présentation.



**Note explicative de synthèse n° 2019-21/CCOG-DGAS-FI
relative au vote du budget primitif de l'exercice 2019 du budget principal**

Mesdames et Messieurs, les Conseillers Communautaires ;

J'ai l'honneur de vous **présenter la note explicative de synthèse de vote du budget primitif 2019 du budget principal.**

Le montant total du projet de budget primitif de l'exercice 2019 du budget principal, qui est soumis au vote de l'Assemblée délibérante s'élève, les deux sections confondues, à **61 099 364 €.**

Ce budget primitif comprend :

- Pour la section de fonctionnement, des prévisions qui s'élèvent en 2019 à **29 982 000 €.** Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
29 982 000 €	29 982 000 €

- Pour la section d'investissement ; des prévisions 2019 qui s'établissent à **31 117 364 €.** Elles sont équilibrées en dépenses et en recettes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
31 117 364 €	31 117 364 €

La Présidente indique que ces crédits doivent intégrer, pour les deux sections, les reports 2018 (restes à réaliser et résultats reportés de l'exercice 2018). **A ce titre, le vote du Conseil Communautaire ne porte que sur les crédits nouveaux.**

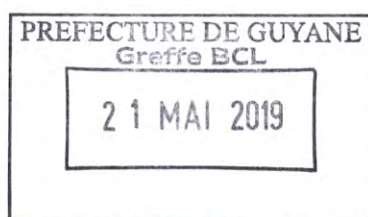
Le rapport de présentation dudit budget détaille les principales données budgétaires du budget primitif 2019.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De voter le présent budget :

- Par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement pour les crédits non individualisés ;
- Au niveau des opérations pour les crédits d'investissements individualisés

De ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer.



La Présidente

Sophie Charles